

**DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe**

Séance du 18 novembre 2025

Délibération n° 2025 - 18/11/2025- 8

Motion de l'UNEF Bourgogne et Solidaires Etudiant.e.s contre le projet ACADEM'IA

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 6 novembre 2025

Quorum en début de séance : 19

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration rejette la motion déposée par l'UNEF Bourgogne et Solidaires Étudiant.e.s contre le projet ACADEM'IA.

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 23
Abstention(s) : 3	Pour : 7
	Contre : 16

Dijon, le 19 novembre 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement